

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2015

Convocations adressées le 22 juillet 2015

ORDRE DU JOUR

- Attribution marché :
 - o Lot n°1 : Mise en œuvre d'un réseau neuf unitaire Rue de la Fontaine
 - o Lot n°2 : Travaux spéciaux de réhabilitation des réseaux unitaires existants
 - o Lot n°3 : Création d'une station de traitement des eaux usées par lagunage et filtres plantés de roseaux
- Infos et questions diverses

L'an deux mil quinze et le mercredi vingt-neuf juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : Mr Vincent AHÜ, Mme Aline GALLY, Adjoint
Mmes Bernadette BARBIER, Isabelle DOMINJON ;
Mrs Bernard DEVELEY, André LEFEVRE, Eric MANACH

Absents excusés : Mmes Monique OTTELET (pouvoir à Maurice MOCQUOT), Marie CASTEL (pouvoir à Bernadette BARBIER), M. Pascal FEVRE

Absents : -

Secrétaire : M. Vincent AHÜ



ATTRIBUTION MARCHE :

Visa Préfecture le :

- o **Lot n°1** : *Mise en œuvre d'un réseau neuf unitaire – rue de la Fontaine* : Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'analyse des offres et décide d'attribuer le marché à l'Entreprise MANSANTI TP pour un montant de 21 997.20 € HT.
- o **Lot n°2** : *Travaux spéciaux de réhabilitation des réseaux unitaires existants* : Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'analyse des offres et décide d'attribuer le marché à l'Entreprise M3R pour un montant de :
 - Tranche ferme : 66 224.59 € HT
 - Tranche conditionnelle : 29 196.59 € HT
- o **Lot n°3** : *Création d'une station de traitement des eaux usées par lagunage et filtres plantés de roseaux* : Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'analyse des offres et décide d'attribuer le marché à l'Entreprise MERLIN TP pour un montant de :
 - Solution de base : 342 225.- € HT
 - Solution de base + option : 384 925.- € HT

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

**** Alignement de l'allée du cimetière** : *Le Maire a fait effectuer l'alignement de l'Allée du Cimetière par le Géomètre DELELIGNE.*

**** LOI NOTRE** : *Le Maire informe le Conseil Municipal que le seuil des futures intercommunalités est fixé à 15 000 habitants. Le transfert de la compétence eau et assainissement sera obligatoire en 2020. Des discussions ont été engagées entre les 4 Communautés de Communes (Chablisien, Coulangeois, Tonnerrois et Yonne et Cure) qui ont manifesté leur intention de ne pas fusionner avec l'Auxerrois)*

**** Maison de Santé :** Mme BARBIER fait remarquer l'absence d'information quant au personnel de la maison de santé

**** Entrée du village :** Mme BARBIER fait remarquer qu'il serait nécessaire de couper l'herbe aux entrées du village (RD 8) et route du camp – Chéu.

La séance a été levée à 20h00.

Varenes, le 31 juillet 2015

Le Maire,

Maurice MOCQUOT